

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 878

Rubrik: Systèmes électoraux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

■ (cjp) La Suisse connaît au moins autant de systèmes électoraux qu'il y a de cantons. Après avoir lu la brochure de Christian Moser, publiée sous les auspices du Centre de recherches sur la politique suisse de l'Université de Berne (*), il devient très difficile de dire lequel serait le système idéal. Par exemple, le nombre de membres d'un Grand conseil: il peut être fixe ou proportionnel à la population du canton, il varie de 58 à 200 et si un député d'Appenzell Rhodes-externes représente 72 citoyens, son collègue zurichois a besoin de 3959 électeurs. Le reste est à

SYSTEMES ELECTORAUX **Diversités**

l'avenant: critères de découpage en arrondissements électoraux, répartition des mandats, cumul, apparentements, proportionnelle, majoritaire, etc. Même la manière de donner sa voix n'est pas unifiée: les cantons à Landsgemeinde ne sont pas les seuls où l'on vote à main levée, quelques arrondissements d'Uri et des Grisons connaissent encore ce système.

A relever que le fameux quorum, si critiqué par les petits partis, est une spécialité romande. Il est fixé à 5% dans le canton de Vaud, 7% à Genève, 7,5% à Fribourg, 8% en Valais et 10% à Neuchâtel. Fribourg a même connu une barre placée à 15%, afin d'éviter que les socialistes n'entrent au parlement cantonal. Cette disposition a été cassée par le Tribunal fédéral il y a une trentaine d'années. Ailleurs en Suisse, et particulièrement dans le Jura, le quorum est inconnu pour l'élection du Grand conseil.

Ecrite en allemand, la brochure contient toutefois suffisamment d'indications en français pour en permettre l'étude sans trop de difficultés. Utile à tous ceux qui veulent se pencher sur la diversité politique de notre pays.

(*) Christian Moser, *Aspekte des Wahlrechts in den Kantonen, Bern, 1987.*

Les méandres du Flon

■ (ag) J'avais l'intention de laisser reposer le dossier sur l'aménagement de la Vallée du Flon. Les choses semblaient repartir. La Municipalité annonçait un concours d'idées largement ouvert quant à son programme. Ayant réuni, en janvier, tous ceux qui s'étaient engagés dans le débat, elle pouvait constater un large consensus sur cette marche à suivre. Les intentions et les tendances (sur l'introduction de logements, la circulation, la gare avancée, la densification du site), au lieu d'être verbales, seraient jugées sur plan et publiquement. Mieux encore, la Municipalité annonçait qu'elle était décidée à tenir un rythme soutenu. La société L-O ayant fait savoir que deux aménagements modestes allaient être mis à l'enquête, il était déclaré que le permis de construire serait refusé. C'était une manière d'enclencher le compteur, puisque, dans cette situation, la loi impose des délais stricts pour faire légaliser un nouveau plan d'extension. On était donc reparti. Un préavis municipal était déposé pour obtenir le crédit nécessaire à l'organisation du concours.

Le L-O, brouille-flon

En janvier le L-O se ralliait au concours d'idées, tout en insistant sur la faisabilité et en rappelant quels étaient ses intérêts de propriétaire. Puis, à la suite d'un changement de personnes à la tête de son conseil d'administration - l'avocat radical Eugène Ruffy devenant son "homme fort" - le L-O annonce, coup de théâtre, qu'il a mandaté les architectes Mangeat et Botta

pour étudier, à ses frais, hors-concours, mais aux conditions du concours, un nouveau plan d'extension. Les architectes vaudois par leur société professionnelle, de manière caponne, annoncent alors que, dans ce cas, ils ne participeront pas à un concours faussé par inégalité de traitement. Un (Mangeat), serait payé, avec des perspectives de mandat de réalisation: les autres s'exposeraient aux risques du concours, gratuitement, en ayant de faibles perspectives d'obtenir des mandats.

Avec l'obstination qui caractérise sa nouvelle direction, le L-O persiste. La Municipalité décide alors de retirer son préavis et d'organiser un concours en deux tours: des projets sommaires permettraient de sélectionner des idées dignes d'être poussées jusqu'au détail; puis ce serait le deuxième tour, rétribué plus largement.

La Municipalité capitule

Sur ces entrefaites, le L-O met à l'enquête une halle provisoire destinée à abriter un grand magasin pendant sa transformation et, pour dix ans, un parking métallique, à plusieurs niveaux, sans façade, avec voitures sur la toiture. Et la Municipalité accepte.

Où donc a passé l'attitude de fier refus destiné à provoquer rapidement le nouveau plan? Pourquoi, le L-O étant demandeur, accepter ses conditions sans négociation sur l'organisation du concours? Pourquoi cette faiblesse du pouvoir politique? Comment le syndic de Lausanne peut-il laisser aller? Déjà l'élan de janvier se perd dans les sables.

Aux frais de la princesse

■ (mam) "Moins d'Etat, plus de brochures". La semaine dernière, DP signalait les deux plaquettes du conseiller d'Etat vaudois Raymond Junod, destinées à donner la couleur vert sapin à sa campagne nationale. C'est maintenant au tour du genevois Guy-Olivier Segond de faire campagne aux frais du contribuable, en sortant une plaquette sur les vingt ans

d'aide de la Ville à la coopération au développement. Dans un article au ton inhabituellement persifleur, le *Journal de Genève* note que "cette plaquette, dont le luxe prestigieux conviendrait mieux à la propagande d'un grand bijoutier, a coûté au bas mot 50 000 francs. C'est une sacrée coopération des contribuables au développement... de la carrière politique de M. Segond!"

Même les radicaux trouvent parfois de bons côtés au "plus d'Etat", quand il permet d'user de la chose publique comme d'une propriété personnelle.